Commune de GOUDELIN - 22

RÉHABILITATION DES ÉCOLES PUBLIQUES

1 et 2 rue des écoles - 22 290 GOUDELIN





DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Règlement de Consultation

Commune de GOUDELIN - rue de la Mairie - 22 290 GOUDELIN
Tél : 02 96 70 01 95 courriel : mairie@goudelin.fr

ATELIER DU PORT - Éric LEMOINE et Haude LECOINTRE Architectes D.P.L.G.
Port de DINAN - 39, rue de la Madeleine - 22 100 LANVALLAY
Tél : 02 96 85 41 42 courriel : archi.eric.lemoine@wanadoo.fr

EICE - 16 rue de la Morgan - Bâtiment A - 22 630 LANGUEUX
Tél : 02 90 90 70 44. courriel : eice.contact@gmail.com

401 - DCE **13 novembre 2026**

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION (R C)

Maître d'Ouvrage:

Commune de G O U D E L I N
Mairie - rue de la Mairie
2 2 2 9 0 G O U D E L I N

Maîtres d'Oeuvre:

ATELIER DU PORT
Éric LEMOINE - Haude LECOINTRE
architectes D.P.L.G.
39 rue de la Madeleine
22 100 LANVALLAY

En cotraitance:
EICE - *BET thermique et fluides*
16 rue de la Morgan - Bâtiment A
22 630 LANGUEUX

En soustraitance:
BATI-STRUCTURES - *BET structures*
4 bis rue robert Schuman
22 190 PLÉRIN

ACOUSTIBEL - *BET acoustique*
22 rue de Turgé
35 310 CHAVAGNE

Objet du marché:

RÉHABILITATION DES ÉCOLES PUBLIQUES
1 et 2 rue des écoles - 22 290 GOUDELIN

Remise des offres:

Date limite de réception des candidatures et offres:

Le jeudi 17 décembre 2026
à 12 heures 00 - délai de rigueur.

Date d'envoi à la publication de l'avis:

Le mardi 17 novembre 2026

SOMMAIRE

ARTICLE PREMIER. OBJET DE LA CONSULTATION

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION
- 2-1. CARACTÉRISTIQUE DE LA PROCÉDURE ADAPTÉE
- 2-2. MAÎTRISE D'OUVRAGE - MAÎTRISE D'ŒUVRE - CONTROLE TECHNIQUE ET COORDONNATEUR SPS
- 2-3. DÉCOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS
- 2-4. DURÉE DU MARCHÉ ET DÉLAI D'EXÉCUTION
- 2-5. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES
- 2-6. MODALITÉS D'OBTENTION DU DOSSIER
- 2-7. CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION
- 2-8. CONDITIONS DE MODIFICATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

ARTICLE 3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES
- 3-1. INTERDICTION DE SOUMISSIONNER
- 3-2. DOSSIER ADMINISTRATIF

ARTICLE 4. PRÉSENTATION DES OFFRES
- 4-1. OFFRE DE BASE ET PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES DEMANDÉES AU CCTP
- 4-2. VARIANTES PROPOSÉES PAR LE CANDIDAT

ARTICLE 5. JUGEMENT DES OFFRES

ARTICLE 6. CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

ARTICLE 7. SIGNATURE DU MARCHÉ

ARTICLE 8. MODALITÉS FINANCIÈRES DU MARCHÉ

ARTICLE 9. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

ARTICLE 10. PROCÉDURES DE RECOURS

ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONSULTATION

- Les prestations, objet de la présente consultation, concernent:

RÉHABILITATION DES ÉCOLES PUBLIQUES

1 et 2 rue des écoles - 22 290 GOUDELIN

ARTICLE 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 Caractéristiques de la procédure adaptée

- La présente consultation est lancée selon la procédure adaptée définie suivant les dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique.

Nota - *Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit de demander des compléments d'informations aux candidats ayant présenté une offre. Ces informations complémentaires peuvent porter sur tous les éléments de l'offre, valeur technique, quantités, prix…*

- Les entreprises générales ne pourront pas présenter une offre portant sur la totalité des lots.

- Plusieurs entreprises pourront par contre se grouper sur un seul lot.

- Une entreprise peut néanmoins répondre pour un ou plusieurs lots distincts

- Les prestations à chiffrer et à exécuter seront conformes aux documents joints au dossier marché et principalement le C.C.T.P., le dossier de plans, ses annexes et le C.C.A.P.

2.2 *Maîtrise d'Ouvrage - Maîtrise d'œuvre – Contrôle Technique et Coordonnateur SPS*

La Maîtrise d'ouvrage est assurée par la :

Commune de GOUDELIN
Mairie - rue de la Mairie - 22 290 GOUDELIN

La Maîtrise d'oeuvre du projet est assurée par :

ATELIER DU PORT
Éric LEMOINE - Haude LECOINTRE Architecte DPLG
39 rue de la Madeleine - 22 100 LANVALLAY

En Cotraitance

E I C E
BET thermique et Fluides
16 rue de la Morgan - BAT A - 22 360 LANGUEUX

En Sous traitance	***B A T I - S T R U C T U R E S*** *BET Structure* *4 bis robert Schuman - 22 190 PLÉRIN*
En Sous traitance	***A C O U S T I B E L*** *BET acoustique* *22 rue de Turgé - 35 310 CHAVAGNE*
Bureau de Controle :	***DEKRA Industrial SAS*** *16 rue de la Morgan - 22 360 LANGUEUX*
Coordination en SPS :	***DEKRA Industrial SAS*** *16 rue de la Morgan - 22 360 LANGUEUX*

2.-3 Décomposition en tranches et en lots

- Les travaux seront réalisés en une tranche ferme dont les contenus sont précisés dans les clauses particulières communes du CCTP.

- Les travaux sont répartis en 17 lots désignés ci-après et qui seront attribués par marchés séparés:

Désignation des lots :

LOT 01 - DÉSAMIANTAGE
LOT 02 - VRD
LOT 03 - DÉMOLITIONS
LOT 04 - MAÇONNERIE
LOT 05 - CHARPENTE BOIS - BARDAGE
LOT 06 - COUVERTURES
LOT 07 - ÉTANCHÉITÉ
LOT 08 - MENUISERIES EXTÉRIEURES
LOT 09 - ISOLATION THERMIQUE PAR L'EXTÉRIEUR
LOT 10 - MENUISERIES INTÉRIEURES
LOT 11 - PLATRERIE
LOT 12 - PLAFONDS SUSPENDUS
LOT 13 - REVÊTEMENTS DE SOLS - FAIENCE
LOT 14 - PEINTURE
LOT 15 - MÉTALLERIE
LOT 16 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION
LOT 17 - ÉLECTRICITÉ - COURANTS FAIBLES

- Chaque marché sera conclu :

- soit avec un entrepreneur unique,

- soit avec des entrepreneurs groupés solidaires,

- soit avec des entrepreneurs groupés conjoints.

- En cas d'attribution du marché à des entreprises groupées conjointes, le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement.

- Il est interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R.2142-21 du code de la commande publique.

- Un même mandataire ne peut représenter plusieurs groupements.

- Il est possible de présenter une offre pour plusieurs lots. Le candidat doit alors remplir autant d'actes d'engagements distincts (1 acte d'engagement par lot).

- Chaque entreprise, devant avoir une connaissance parfaite des lieux et ayant apprécié personnellement la nature et la difficulté des travaux à réaliser, devra en tenir compte dans l'établissement de son offre de prix, en y incorporant le prix des sujétions appréciées par elle.

2.4 Durée du marché et délai d'exécution

- Le présent marché est conclu à compter de sa notification et n'est pas reconductible.

Partie MATERNELLE:

- délai global d'exécution:13 mois, dont 2 mois de préparation de chantier, hors congés payés.

- démarrage prévisionnel de la préparation de chantier: ***mars 2027,***

Partie ÉLÉMENTAIRE:

- délai global d'exécution: 10 mois, hors congés payés.

- démarrage prévisionnel de la préparation de chantier de la partie Élémentaire: ***avril 2028,***

2.5 Délai de validité des offres

- Le délai de validité des offres est de 90 jours.

- Il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.6 Modalités d'obtention du dossier de consultation

- Le pouvoir adjudicateur met à disposition le dossier de consultation au format pdf (sauf Acte d'engagement en format .doc) par voie électronique, à l'adresse suivante :

www.megalis.bretagne.bzh

2.7 Contenu du dossier de Consultation

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- Le présent règlement de consultation (RC)
- Le projet d'acte d'engagement (AE)
- avec annexe à l'acte d'engagement : Planning directeur des travaux
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le dossier de plans dont la liste est décrite au CCAP
- le Rapport Initial de Contrôle technique
- L'étude acoustique
- La préétude béton et le calcul des descentes de charges
- La partie Généralités des clauses techniques particulières (GÉNÉRALITÉS CCTP)
- L'étude RTEX et l'étude RE 2020
- Le Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé (PGCSPS)
- Le Diagnostic amiante radon et plomb avant travaux
- L'étude géotechnique (AG2 PRO)
- Le récépissé de visite pour les candidats des lots 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 11 - 14 - 15 - 16 et 17.

2.8 Conditions de modifications du dossier de consultation

- Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'envoyer au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres des modifications de détail sur le dossier de consultation.
- Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier de consultation modifié.

ARTICLE 3 - PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

3.1 Interdiction de soumissionner

Les interdictions de soumissionner aux marchés et accords-cadres s'appliquent conformément aux dispositions du code de la commande publique.

3.2 Dossier Administratif

Les candidats qui souhaitent répondre doivent faire parvenir un dossier administratif complet établi en langue française comprenant les éléments suivants:

1. *La Lettre de candidature DC1 - version 2019 du code de la commande publique:*
   et, en cas de groupement, la composition du groupement, la qualité du mandataire et les habilitations de représentation nécessaires.
2. *Le(s) document(s) relatif(s) au(x) pouvoir(s) de la (des) personne(s) habilitée(s) à représenter l'(es) entreprise(s) devra(ont) être produit(s).*
3. *la Déclaration du candidat DC2 - version 2019 du code de la commande publique - entièrement et précisément remplie*
   Cette déclaration pourra, le cas échéant, être complétée par un dossier développant certaines rubriques du formulaire.
   En cas de groupement, chaque membre devra produire ce document.

NOTA - Les entreprises nouvellement créées, souhaitant prouver leur capacité financière mais ne pouvant fournir de chiffre d'affaires, peuvent fournir en remplacement une « déclaration appropriée de banques" dont la forme est laissée à la discrétion de l'établissement de crédit ».

4. *La copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire.*
5. *Les Renseignements relatifs aux moyens humains:*
   indication obligatoire des effectifs moyens annuels et l'importance du personnel d'encadrement avec mention des qualifications ou non pour chacune des trois dernières années.
6. *Les Renseignements relatifs aux moyens matériels:*
   déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de contrats de même nature.
7. *Liste des références de réalisation similaires au projets.*
   Ces références doivent porter sur les cinq dernières années avec la mention du maître d'ouvrage, de la nature des travaux, du montant du marché, de l'année de réalisation et précisant s'ils ont été effectués dans les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.
8. *Les Attestations de bonne exécution des travaux pour les réalisations les plus importantes.*
9. *Les Attestation et certification de la capacité professionnelle (Certificats d'identité professionnelle, Qualibat, Qualifélec…).*
10. *La liste des sous-traitants éventuels s'ils sont connus et leurs références.*
11. *Un document relatif aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat.*

ARTICLE 4 - PRÉSENTATION DES OFFRES

Les propositions doivent être rédigées en langue française et exprimées en euro(s).

4.1 Offre de base et Prestations supplémentaires éventuelles demandées au cctp

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes:

1. *L'acte d'engagement (ou les actes d'engagement en cas de réponses sur plusieurs lots) et ses annexes à compléter,*

Nota - la signature n'est requise qu'au stade de l'attribution du marché public

2. *Le devis détaillé des prestations.*
3. *Le Mémoire technique dont le contenu est précisé à l'article 5 - Jugement des Offres.*

Remarque 1

En cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global et forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation.
Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition ou ce sous-détail pour les mettre en harmonie avec le prix forfaitaire : en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.
Les variantes pourront être prises en compte lors du jugement des offres.

En cas de discordance entre les prix ou les montants portés en lettres et ceux portés en chiffres, les montants ou les prix portés en lettres prévaudront et ceux portés en chiffres seront rectifiés en conséquence.
L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.
Les autres offres seront classées par ordre décroissant.
L'offre la mieux classée sera retenue sous réserve de la production des documents cités à l'article 3 du présent Règlement de Consultation.

Remarque 2

L'offre devra obligatoirement répondre aux Prestations Supplémentaires Eventuelles et aux variantes obligatoires demandées au CCTP. Les postes correspondants seront chiffrés en plus et moins values et non intégrés au total de l'offre.
En plus des éléments exigés plus haut (AE et annexes, notices techniques…), une note explicative sera communiquée détaillant :
- une comparaison technique entre la variante proposée et la solution de base,

- un bordereau des prix pour chacun des prix nouveaux apportés par la variante,
- un DQE
- les pièces explicatives nécessaires à la compréhension des variantes,

L'ensemble des documents demandés seront pris en compte dans l'analyse de l'offre, par conséquent leur absence serait préjudiciable dans le cadre de la notation lors du classement des offres.

Remarque 3

En outre, pour chaque sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, en plus de l'annexe à l'acte d'engagement:
- Les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- Une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction prévue au code de la commande publique.

- Seul le candidat retenu devra fournir l'ensemble des certificats attestant de la régularité de sa situation (notamment liasse 3666 des services fiscaux, certificats sociaux délivrés par les caisses concernées ou une copie de l'état annuel des certificats reçus (NOTI 2), revêtue de la date et de la signature originale d'une personne habilitée à engager la société.

- Seul l'acte d'engagement sera daté et signé par le(s) représentant(s) qualifié(s) du/ des prestataire(s), les pièces particulières constitutives du marché le seront lors de la phase de mise au point du marché et constitueront l'exemplaire original.
Toute décomposition de prix forfaitaire demandée sera présentée sous la forme d'un détail estimatif comprenant, pour chaque nature d'ouvrage ou d'élément d'ouvrage, la quantité à exécuter prévue par le candidat et le prix de l'unité correspondant, exprimé en prix de vente hors TVA.
Les quantités ne sont mentionnées qu'à titre indicatif.
Le candidat doit les vérifier et éventuellement les corriger pour la remise de son offre.
Aucune réclamation ultérieure ne sera acceptée concernant les quantités.

4.2 Variantes non obligatoires proposées par le candidat

- Les candidats peuvent également présenter des propositions complémentaires ou supplémentaires sous la forme des variantes non obligatoires, si elles sont conformes aux réglementations en vigueur:

Modalités de présentation des variantes:

- Il sera exigé une numérotation dans l'acte d'engagement de toutes les variantes proposées et présentées séparément du devis de base, du devis des options, en fin de devis.

- Dans le cas où une entreprise considérerait qu'une disposition du CCTP est contraire aux règles de l'art, elle le mentionnera et le motivera dans un mémoire technique joint à son offre.

ARTICLE 5 - JUGEMENT ET CLASSEMENT DES OFFRES

L'offre économiquement la plus avantageuse est appréciée en fonction de critères pondérés:

1 - Le prix des prestations - 40 %

- note attribuée à l'entreprise: 40 x prix de l'offre la moins élevée / prix proposé par l'entreprise à noter.

2 - la pertinence technique de l'offre - 60 %

critères basés sur:

2.1 - le degré de détail du devis - 20 %

2.2 - le mémoire technique dont le contenu est décrit ci-après - 40 %

2.1 - le degré de détail du devis - base - pse et ou variantes obligatoires demandées - 20 %

. tous les postes du CCTP avec détails = 20

. 1 poste du CCTP sans détail ou postes manquants = 12

. 2 postes du CCTP sans détail ou postes manquants = 6

. 3 postes du CCTP sans détail ou postes manquants = 3

. plus de 3 postes du CCTP manquants = 0

2.2 - le mémoire technique - 40 %

a - dossier technique pour le chantier - 30%

- présentation de l'équipe affectée aux deux chantiers: encadrement et personnel d'exécution avec indication des qualifications = 5

- mode opératoire envisagé pour le chantier (préétudes, méthodologie …)=10

- fiches techniques des produits prévues au devis pour le chantier =10

- gestions des déchets de deux chantiers, organisation de la collecte, lieu d'évacuation, traçabilité = 5

- pas de dossier technique = 0

b - délais d'intervention - 10%

. - proposition de planning d'intervention détaillé précisant notamment les tâches et nombre d'ouvriers affectés pour les deux phases = 10

- ou signature du planning directeur de travaux établi par le Maître d'Oeuvre sans modification= 3

- pas de proposition de planning d'intervention = 0

c - la connaissance des contraintes liées au site obligatoire

- visite du site (en annexe du présent RC) signé par les services de la Mairie pour les lots 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 8 -11 - 14 - 15 - 16 et 17

- En l'absence de présentation de récépissé de visite du site pour les lots 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 8 - 11 - 14 - 15 - 16 et 17 , l'offre de l'entreprise sera écartée.

Remarque 1

L'offre la mieux classée sera retenue sous réserve de la production des documents cités à l'article 3 du présent Règlement de Consultation.

Remarque 2

A l'issue de l'analyse des offres au regard des critères de jugement fixés dans le règlement de la consultation, la Personne Représentant le Pouvoir Adjudicateur se réservera la possibilité d'engager des négociations.

Cette négociation pourra, en fonction de ce résultat, être menée avec tous les candidats, ou seulement avec certains d'entre eux, voire uniquement avec celui dont l'offre apparaîtra d'emblée économiquement la plus avantageuse.

Les négociations peuvent se dérouler en phases successives à l'issue desquelles certains candidats sont éliminés par application des critères de sélection des offres indiqués ci-dessus.

Lorsque le pouvoir adjudicateur entend conclure les négociations, il invite les entreprises concernées à remettre leur meilleure offre dans un délai identique pour toutes.

Après analyse, les propositions finales sont classées suivant les critères ci-dessus.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée et non classée.

Les marchés sont alors attribués par la Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur à l'entreprise ayant la note générale la plus élevée, après s'être assuré de ses capacités professionnelles, techniques et financières et sous réserve de la remise des documents visés au code de la commande publique.

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve toutefois le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociations.

ARTICLE 6 - CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET OFFRES

Les candidats transmettent leur candidature + offre par voie électronique via la plateforme avant:

Le jeudi 17 décembre 2026 à 12 heures 00

à l'adresse suivante :

www.megalis.bretagne.bzh

La signature électronique de l'offre et de la candidature n'est pas obligatoire lors du dépôt.

« Les offres peuvent être envoyées dans un coffre-fort électronique horodaté et sécurisé, en toute confidentialité, par voie électronique directement sur le site de megalis en sélectionnant l'appel d'offre concerné.

Un accusé de réception électronique horodaté sera alors délivré au candidat comme justificatif de son dépôt.

Les plis transmis par voie électronique seront re-matérialisés après leur ouverture.
La transmission des documents sur un support physique électronique (CD-ROM, disquette ou tout autre support matériel) n'est pas autorisée.

Les candidats peuvent également transmettre, dans les délais impartis pour la remise des plis, une copie de sauvegarde sur support physique électronique ou sur support papier.
Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible « COPIE DE SAUVEGARDE ».

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : .doc, .xls, .dwg, .jpeg, .pdf, ou tout autre format dont les visualisateurs sont gratuits.

Le soumissionnaire s'assurera avant la constitution de son pli que le fichier transmis ne comporte pas de virus. Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre devra être traité préalablement par un antivirus.
Tout document contenant un virus informatique conduira à l'irrecevabilité de la candidature et de l'offre. Ce document sera réputé n'avoir jamais été reçu et la personne publique en informera le candidat concerné. »

ARTICLE 7 - SIGNATURE DU MARCHÉ

L'attributaire devra signer en format électronique le marché public Le pouvoir adjudicateur sollicitera ce dernier à l'achèvement de la procédure.

La signature électronique de l'offre nécessite l'utilisation d'un certificat de signature électronique qualifié au sens du règlement n°910/2014 « eIDAS ».
Le certificat doit être détenu par une personne ayant capacité à engager le candidat dans la cadre de la consultation et il doit être valide à la date de signature du contrat.
Pour les certificats émis avant le 1er octobre 2018, le niveau de sécurité requis pour le certificat de signature électronique est le niveau (**) du RGS. Les certificats RGS (Référentiel Général de Sécurité) sont référencés dans une liste de confiance française (http://www.lsti-certification.fr/)ou dans une liste de confiance d'un autre Etat-membre de l'Union européenne.
Toutefois, le candidat est libre d'utiliser le certificat de son choix si celui-ci est conforme au règlement n°910/2014 « eIDAS ». Dans ce cas, il doit transmettre tous les éléments nécessaires à la vérification de cette conformité.
Le candidat est invité à privilégier le format électronique PADES (Format de signature qui intègre le jeton de signature dans le fichier PDF). Cela facilitera les échanges de fichiers une fois le marché notifié et, notamment avec le titulaire, la préfecture et la paierie départementale. L'outil de signature proposé par la plate-forme Mégalis, permettra de signer facilement les documents dans ce format. Il permet à plusieurs membres d'un groupement et/ou aux co-contractants de signer un document au format PDF sans altérer une autre signature déjà apposée par l'un deux.
Le candidat à qui le pouvoir adjudicateur entend attribuer un marché public devra signer électroniquement son acte d'engagement en format PADES si celui-ci a recouru à un autre format. Un tutoriel vous expliquant comment signer au format PADES a posteriori est disponible via le lien suivant :
https://www.megalis.bretagne.bzh/jcms/mw_26063/e6-attributaire-signature-marche-salle-des- marches
Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.
La collectivité conseille aux candidats de contacter le support technique de Mégalis Bretagne pour toute question et/ou problème rencontré (e) :
- via le formulaire de saisie en ligne :
https://www.megalis.bretagne.bzh/jcms/mw_14303/megalis-formulaire-de-demande-jsp?dcontexte=mw_15536&dtype1=mw_15545#zoneContenu
- ou par téléphone au 02 23 48 04 54

ARTICLE 8 - MODALITÉS DE PAIEMENT

Règlement:

- Le mode règlement est le mandat administratif

- par acompte mensuel en fonction de l'avancement des travaux

- le délai est celui qui s'applique réglementairement au moment de la réception de l'acte par son destinataire.

Avance forfaitaire:

- Le candidat est informé qu'une avance forfaitaire est accordée au titulaire d'un marché, dans les conditions visées au code de la commande publique, Article 10.1 Option A.

- Dans le cas ou le candidat renoncerait au bénéfice de cette avance, il le précisera dans l'acte d'engagement.

- Le versement de cette avance est subordonné à la constitution préalable d'une sûreté dans les conditions précisées à l'article 5 du cahier des clauses administratives particulières.

Retenue de Garantie:

- Le marché est soumis à une retenue de garantie dans les conditions précisées à l'article 5 du cahier des clauses administratives particulières.

ARTICLE 9 - RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leurs seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande par voie dématérialisée sur la plateforme du maître d'ouvrage :

www.megalis.bretagne.bzh

Renseignements d'ordre administratif (Maîtrise d'Ouvrage)

Mairie de GOUDELIN - Sandrine GUILLOUET - Directrice Générale des Services

Mail - dgs@goudelin.fr *Tel: 02 96 70 01 95*

Renseignements d'ordre technique (maîtrise d'oeuvre)

ATELIER DU PORT - Éric LEMOINE pour les lots autre que 16 et 17

Mail - archi.eric.lemoine@wanadoo.fr *Port: 06 86 79 65 84*

EICE - pour les lots 16 et 17

Mail - contact@eice.fr *Port: 02 19 00 09 40*

ARTICLE 10 - PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :
Tribunal Administratif de Rennes, 3 rue Contour de la Motte, 35 044 Rennes,
tél : 02.23.21.28.28, fax : 02.99.63.56.84.

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours:
Tribunal Administratif de Rennes, 3 rue Contour de la Motte, 35 044 Rennes,
tél : 02.23.21.28.28 - fax : 02.99.63.56.84.
En cas de litige, la loi française est seule applicable, la juridiction mentionnée ci-dessus est seule compétente même en cas d'intervenant étranger.

RÉCÉPISSÉ DE VISITE DU SITE OBLIGATOIRE

Pour les lots:

1 - DÉSAMIANTAGE
2 - VRD
3 - DÉMOLITIONS
4 - MAÇONNERIE
5 - CHARPENTE BOIS BARDAGES
6 - COUVERTURES
8 - MENUISERIES EXTÉRIEURES
11 - PLATRERIE
14 - PEINTURE
15 - MÉTALLERIE
16 - PLOMBERIE CHAUFFAGE VENTILATION
17 - ÉLECTRICITÉ COURANTS FAIBLES

OFFRE ÉCARTÉE SANS SIGNATURE DU RÉCÉPISSÉ DE VISITE

Commune de GOUDELIN - 22

RÉHABILITATION DES ÉCOLES PUBLIQUES

Visite effectuée le .....

Par Mr/MMe .....

Représentant l'entreprise ……..

A GOUDELIN, le

Cachet des Services de la Mairie

(NOTA - les visites seront programmée les mercredi matin et les autres jours à partir de 17 heures
après prise de Rendez-Vous à la Mairie au 02 96 70 01 95.)